

ANNEXE C
SERVICES TÉLÉMATIQUE DE FLOTTE ET DE GESTION DES CHARGES
(“FLEET TELEMATICS AND CHARGE MANAGEMENT CLOUD SERVICES”)

Si l'Utilisateur de service commande et utilise le Service(s) télématique(s) de flotte, le Service de gestion des charges et le matériel décrits dans la présente Annexe C, la présente Annexe fait partie intégrante des Cloud Terms. En cas de conflit entre les Cloud Terms et la présente Annexe C, l'ordre de préséance, uniquement en cas de conflit concernant les Services cloud régis par la présente Annexe C, sera le suivant : (1) la présente Annexe C ; et (2) les Cloud Terms . Les termes commençant par une majuscule dans la présente annexe ont la même signification que dans les Cloud Terms.

1. Définitions

Activation : ajout d'une station de recharge et/ou d'un véhicule aux services cloud de ChargePoint.

Données analysées : signifie toute donnée analysée ou dérivée des Données brutes compilée ou créée par ChargePoint. Les données analysées ne permettent pas d'identifier directement ou indirectement l'utilisateur du service, les utilisateurs finaux en aval ou toute personne physique.

Service de gestion des charges : désigne individuellement ou collectivement les abonnements mis à disposition par ChargePoint pour les Services cloud qui fournissent un service de gestion des chargeurs pour les véhicules électriques de la flotte aux Utilisateurs de services applicables en relation avec les Services cloud.

Services cloud : désigne, individuellement et collectivement, les Services télématiques de flotte et les Services de gestion des frais.

Utilisateur final: signifie toute tierce partie (a) autorisée par l'Utilisateur du service à accéder et à utiliser les Services applicables ; à condition que l'Utilisateur de service ait notifié ChargePoint par écrit d'une telle autorisation ; (b) qui a acheté le droit nécessaire auprès de ChargePoint ou de ses revendeurs ou distributeurs autorisés pour accéder et utiliser les Services applicables ; et (c) qui a accepté d'être légalement lié aux Cloud Terms et à cette Annexe en relation avec son accès et son utilisation des Services.

Service(s) télématique(s) de flotte : désigne individuellement ou collectivement les abonnements généralement mis à disposition par ChargePoint pour les services cloud qui surveillent les véhicules EV de la flotte (en utilisant la technologie GPS et les diagnostics embarqués) afin de tracer les mouvements de ces véhicules pour les utilisateurs de services applicables en relation avec les services.

Données analysées sous licence (« Licensed Analyzed Data ») : Certains ensembles de données analysées, tels que déterminés par l'abonnement acheté par l'Utilisateur de service concerné, mis à disposition par ChargePoint à cet Utilisateur de service ; à condition que cet Utilisateur de service ait acheté les droits nécessaires auprès de ChargePoint ou de ses revendeurs ou distributeurs autorisés pour accéder et utiliser les données analysées sous licence applicables.

Données brutes (« Raw Data »): désigne les données et autres informations mises à disposition par le Matériel dans le cadre de l'utilisation des services par l'Utilisateur du service concerné.

Utilisateur(s) du service : individuellement et collectivement, selon le cas, désigne l'abonné et l'utilisateur final.

2. Services

ChargePoint fournira les Services cloud uniquement pendant la Durée de l'Abonnement applicable pour les Utilisateurs de services qui ont des véhicules (a) équipés de matériel, tel que fourni par ChargePoint pour une utilisation avec les Services cloud (y compris un Data Hub), ou (b) surveillés par un fournisseur de matériel tiers approuvé par ChargePoint via une connexion API, chacun étant exploité dans les territoires pris en charge. Pour éviter toute ambiguïté, les services cloud sont conçus pour être utilisés en conjonction avec le matériel dans les territoires pris en charge uniquement.

Sauf convention contraire écrite entre les parties, l'utilisateur du service est responsable du fonctionnement et de la gestion, y compris de la vérification des paramètres des services cloud, de l'utilisation des services cloud et de la manière dont les résultats des services cloud seront utilisés. L'utilisateur du service est également responsable d'instruire son utilisateur final sur la manière d'utiliser les services cloud et le matériel applicable.

La transmission des Données brutes générées ou stockées par ou en relation avec les Services cloud peut être affectée, et par conséquent perdue, en raison d'erreurs, d'interruptions, de maintenance ou d'indisponibilité des Services cloud, y compris en raison de problèmes de communication entre les Services cloud et le Matériel applicable. ChargePoint ne sera pas responsable de la perte de données susmentionnée.

ChargePoint n'est pas obligé de fournir des mises à jour ou de nouvelles versions des services cloud. ChargePoint n'est pas responsable de la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des données brutes générées par le matériel et les services cloud. L'utilisateur du service vérifie régulièrement les résultats des services et les données brutes générées par ces services.

3. Données et matériel

Entre les parties, l'utilisateur du service est propriétaire des données brutes. L'Utilisateur de service accorde par la présente à ChargePoint une licence entièrement payée, libre de redevances, non exclusive, mondiale, sous-licenciable et transférable pour utiliser, reproduire, accéder, stocker, reproduire, importer, transmettre, maintenir, afficher, traiter et utiliser les Données brutes dans le but de (a) fournir des Services cloud à l'Utilisateur de service et tout support connexe ; (b) exploiter, maintenir, administrer, améliorer et soutenir les Services cloud et d'autres produits et services de ChargePoint ; et (c) se conformer aux lois en vigueur. L'Utilisateur de service reconnaît et accepte que la licence susmentionnée inclut le droit pour ChargePoint de dériver ou de créer des données analysées et de partager les résultats des données analysées avec l'Utilisateur de service en tant que données analysées sous licence si l'Utilisateur de service a un abonnement Cloud actif pour les services Cloud. ChargePoint et ses successeurs seront propriétaires et pourront utiliser les données analysées à toutes fins sans attribution ni compensation ; à condition que les données analysées ne divulguent pas de données brutes ou n'identifient pas l'Utilisateur de service comme la source de ces données analysées. L'Utilisateur de service n'aura pas le droit d'accéder aux Données analysées sous licence après la résiliation de l'Abonnement de l'Utilisateur de service pour les Services cloud ; à condition qu'après une telle résiliation de l'Abonnement applicable pour les Services cloud, l'Utilisateur de service dispose de trente (30) jours pour transférer toutes les Données analysées sous licence, fournies par ChargePoint en relation avec l'Abonnement alors résilié, vers le propre stockage de données de l'Utilisateur de service ou d'autres référentiels.

Sauf accord contraire écrit entre les parties, l'achat de matériel par l'utilisateur de services concerné dans le cadre des services cloud est soumis aux conditions générales d'achat de ChargePoint (<https://www.chargepoint.com/fr-fr/legal/termsandconditions>)

4. Garantie du matériel

Le matériel fourni par ChargePoint dans le cadre des Services Cloud est couvert par la garantie commerciale de ChargePoint qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.chargepoint.com/legal/support-services/> (« **Garantie du matériel** »). La garantie du matériel ne s'applique pas si l'utilisateur du service ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de la présente annexe et/ou de la garantie du matériel.

Si une demande de couverture pour la garantie du matériel n'est pas fondée, y compris un défaut signalé après la période de garantie, l'Utilisateur de service n'aura plus droit à la réparation ou au remplacement gratuit et l'Utilisateur de service devra payer tous les coûts encourus par ChargePoint en relation avec toute réparation ou remplacement (y compris, mais sans s'y limiter, les coûts en relation avec le travail effectué ou la récupération, y compris les coûts encourus pour établir qu'un défaut s'est produit).

Les pièces fabriquées ou la propriété intellectuelle détenue par un tiers peuvent être incorporées dans le matériel et/ou les services cloud et en faire partie. Ces produits, services ou propriétés intellectuelles appartenant à des tiers ne sont pas couverts par la garantie du matériel.

5. Matériel Frais

En plus de la Section 5 (Conditions de paiement) décrit dans les Cloud Terms, les factures de ChargePoint à l'Utilisateur du service seront dues et payables par l'Utilisateur du service conformément à ce qui suit :

Développement, intégration, installation services et autres frais associés à fourniture de le Matériel et l'intégration avec les Services cloud : ChargePoint facturera l'Utilisateur de services conformément à un calendrier convenu entre les Parties par écrit pour ces services. Si aucun calendrier n'est convenu, l'Utilisateur du service devra payer pour ces services dans les trente (30) jours suivant la date de la facture de ChargePoint.

6. Soutien

ChargePoint fera des efforts raisonnables pour fournir une assistance à l'Utilisateur de services pendant la durée d'un abonnement aux Services cloud, et qui comprendra une assistance par téléphone et par courrier électronique en relation avec l'utilisation du Matériel et des Services cloud conformément à la présente Annexe. ChargePoint peut définir des paramètres concernant le personnel de l'Utilisateur de services qui peut contacter ChargePoint en relation avec des problèmes de support (y compris, mais sans s'y limiter, le nombre de ce personnel qui peut contacter ChargePoint et les critères de qualification requis avant que ce personnel ne puisse contacter ChargePoint). ChargePoint répondra à une demande d'assistance dans les meilleurs délais. ChargePoint n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la rapidité de l'assistance, ni quant au délai dans lequel une demande d'assistance sera résolue. Sauf accord écrit contraire de ChargePoint, l'assistance ne sera fournie que les jours ouvrables pendant les heures d'ouverture normales de ChargePoint.

7. Durée et résiliation

Sauf accord mutuel avec l'Utilisateur du service, l'abonnement aux services cloud commence le premier jour du mois au cours duquel l'activation a lieu pour les services cloud concernés et a une durée initiale de douze (12) mois (« **durée initiale** »). La durée initiale sera automatiquement renouvelée pour des périodes ultérieures de douze (12) mois (« **période de renouvellement** »), à moins que l'Utilisateur de service ne fournisse à ChargePoint un préavis écrit d'au moins trois (3) mois avant l'expiration d'une période de renouvellement. La durée initiale et la durée de renouvellement sont définies collectivement comme la « **durée** ».

8. Données personnelles

Dans la mesure où des données personnelles sont traitées dans le cadre de l'utilisation des services au titre de la présente annexe, celles-ci sont traitées conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données, en particulier conformément au RGPD ainsi qu'à l'EXHIBIT – DATA PROCESSING AGREEMENT et EXHIBIT – DATA CONTROLLER TERMS accessibles via <http://www.chargepoint.com/en-gb/legal/cloud-terms> .